

## Conseil d'Administration du Mardi 05 Décembre 2023 Délibération n°CA-2023-51

---

**NATURE :** Affaires juridiques  
**Objet :** Adoption de la politique de protection des données personnelles

*Vu le code de l'éducation,  
Vu la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés  
Vu le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,  
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;*

Sciences Po Grenoble est responsable des traitements de données personnelles dont il a la gestion. Depuis plusieurs années, l'établissement dispose d'un délégué à la protection des données personnelles mutualisé avec l'Université-Grenoble-Alpes, Grenoble-INP et l'Université Savoie Mont Blanc.

Le DPO est en lien avec un relais au sein de chaque structure.

Dans le cadre des travaux entre les établissements, une politique de gestion a été définie et qui est soumise pour adoption à chaque conseil d'administration des établissements mutualisant le DPO du site.

**Annexe :** Politique de protection des données à caractère personnel.

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote

Nombre de présents	17
Nombre de procurations	10
Votre « Pour »	27
Vote « Contre »	00
Abstentions	00

**Décision du Conseil d'administration :** Le conseil d'administration adopte la politique de protection des données à caractère personnelle telle qu'annexée à la présente délibération.



Jean-Luc Névache  
Président du Conseil d'administration